

à la question n° 319, marquée d'un astérisque et posée par le très honorable chef de l'opposition. La traduction en anglais ne rend pas exactement le sens des renseignements obtenus des fonctionnaires. Avec votre permission, monsieur l'Orateur, j'aimerais donc donner lecture de la réponse rédigée en anglais, afin de mettre au point le compte rendu.

[La rectification n'intéresse que la version anglaise.]

• (3.20 p.m.)

[Français]

LA MÉDAILLE DU CANADA

LOI CONCERNANT LA MÉDAILLE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Fernand-E. Leblanc (Laurier) demande à déposer le bill n° C-122 intitulé: Loi concernant la médaille du Canada.

Des voix: Expliquez-vous.

M. Fernand-E. Leblanc (Laurier) demande à déposer le bill n° C-122 intitulé: Loi d'une médaille du Canada, en vue de reconnaître les services extraordinaires et méritoires, qui seraient rendus par des Canadiens ou par des non-Canadiens. Or, il appert que ce décret du conseil a été oublié par les gouvernements du Canada qui se sont succédé depuis cette date et qu'il a été relégué aux oubliettes.

D'après ce projet de loi, la médaille du Canada serait décernée pour la première fois le 1^{er} juillet 1967, à l'occasion des fêtes du Centenaire, et par la suite chaque année à la même date avec cérémonies et fêtes appropriées.

A l'encontre du décret du conseil, ce projet de loi prévoit que la médaille du Canada devrait être bilingue et non pas unilingue. De plus, cette médaille devrait arborer fièrement le symbole...

M. l'Orateur: Je me permets de rappeler à l'honorable député qu'il peut présenter une brève explication mais qu'il dépasse peut-être les limites qui lui sont prescrites par le Règlement.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

[M. Chrétien.]

[Traduction]

L'ÉNERGIE

L'AIDE FÉDÉRALE AU MANITOBA ET À TERRE-NEUVE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre a fait aujourd'hui une déclaration concernant la production d'énergie au Manitoba, pour faire suite à l'accord conclu le 18 février 1963 en vue d'une étude de la région du Nelson. Le premier ministre me dirait-il si le gouvernement a l'intention d'appliquer une politique semblable à l'exploitation des chutes Hamilton au Labrador? Y a-t-il eu des entretiens avec le premier ministre de Terre-Neuve ces derniers jours ou ces dernières semaines au sujet de la possibilité d'accorder le concours ou l'assistance du gouvernement fédéral à l'entreprise Brinco?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur. Comme mon très honorable ami le sait, la situation relative aux chutes Hamilton diffère de celle que j'ai annoncée cet après-midi, en ce sens que deux provinces collaborent avec une société privée pour la production de cette énergie. Elles n'ont pas demandé l'assistance que nous avons décidé d'accorder, de concert avec le gouvernement du Manitoba.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le gouvernement fédéral a-t-il discuté avec le premier ministre de Terre-Neuve de la possibilité d'assumer une partie des frais d'exploitation de cette entreprise?

Le très hon. M. Pearson: Pas que je sache, monsieur l'Orateur. Toutefois, j'aimerais aller aux renseignements, car cette affaire se poursuit depuis deux ou trois ans et j'aimerais m'assurer qu'aucune demande n'a été faite au début dont je n'aurais pas eu connaissance.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au nouveau ministre des Ressources et de l'Énergie en tant que tel. Il a probablement appris maintenant que j'essaie depuis trois ans d'obtenir un exemplaire du rapport provisoire sur le réseau national de transmission qui m'a été promis (*Exclamations*) en septembre 1963 et que je...